



Passeport vaccinal - À compter du 1er septembre

À compter du 1er septembre 2021, le passeport vaccinal est **obligatoire** pour les joueuses et joueurs de 13 ans et plus.

La vérification du passeport vaccinal doit être effectuée en personne / à l'aréna via l'une des trois méthodes reconnues suivantes.

1

Format papier

2

**Format PDF sur un
appareil mobile**

3

**Application
Vaxicode**

***Notez que pour tous les formats, une preuve d'identité avec photo doit être demandée.**



**Exemple de preuve d'identité
avec photo**



**Application
Vaxicode**
(Pour les joueuses/joueurs)



**Application
Vaxicode Verif**
(Pour les AHM/organisations)

Responsabilité de l'AHM / organisation

La responsabilité de l'association / organisation en est une de moyen; elle doit effectuer la mise en place d'un processus de vérification. Elle doit également procéder à la validation du passeport vaccinal.